Département de la Drôme

COMMUNE D'HAUTERIVES

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

ÉTUDE

PLAN DE ZONAGE EAUX PLUVIALES

ALP' ETUDES
Ingénieurs - Conseils

Dossier n°: 791-01	MODIFICATIONS		
	Indice	Date	Objet
Plan n°: 30 149	A		
Date: 28/06/2017	B		
Echelle: 1/7000	C		
Dessiné par: VZ	D		
Nota:			

Bureau d'Etudes Techniques - Centr'Alp - Parc du Pommarin
137 rue Mayoussard - 38430 MOIRANS
Tél : 04.76.35.39.58 - Fax: 04.76.35.67.14
Email: alpetudes@alpetudes.fr

LÉGENDE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Zone naturelle ou agricole : imperméabilisation des terrains limitée au maximum.
En cas de projets conduisant à une augmentation de l'imperméabilisation, se référer aux règles de la zone verte (gestion des eaux à la parcelle)
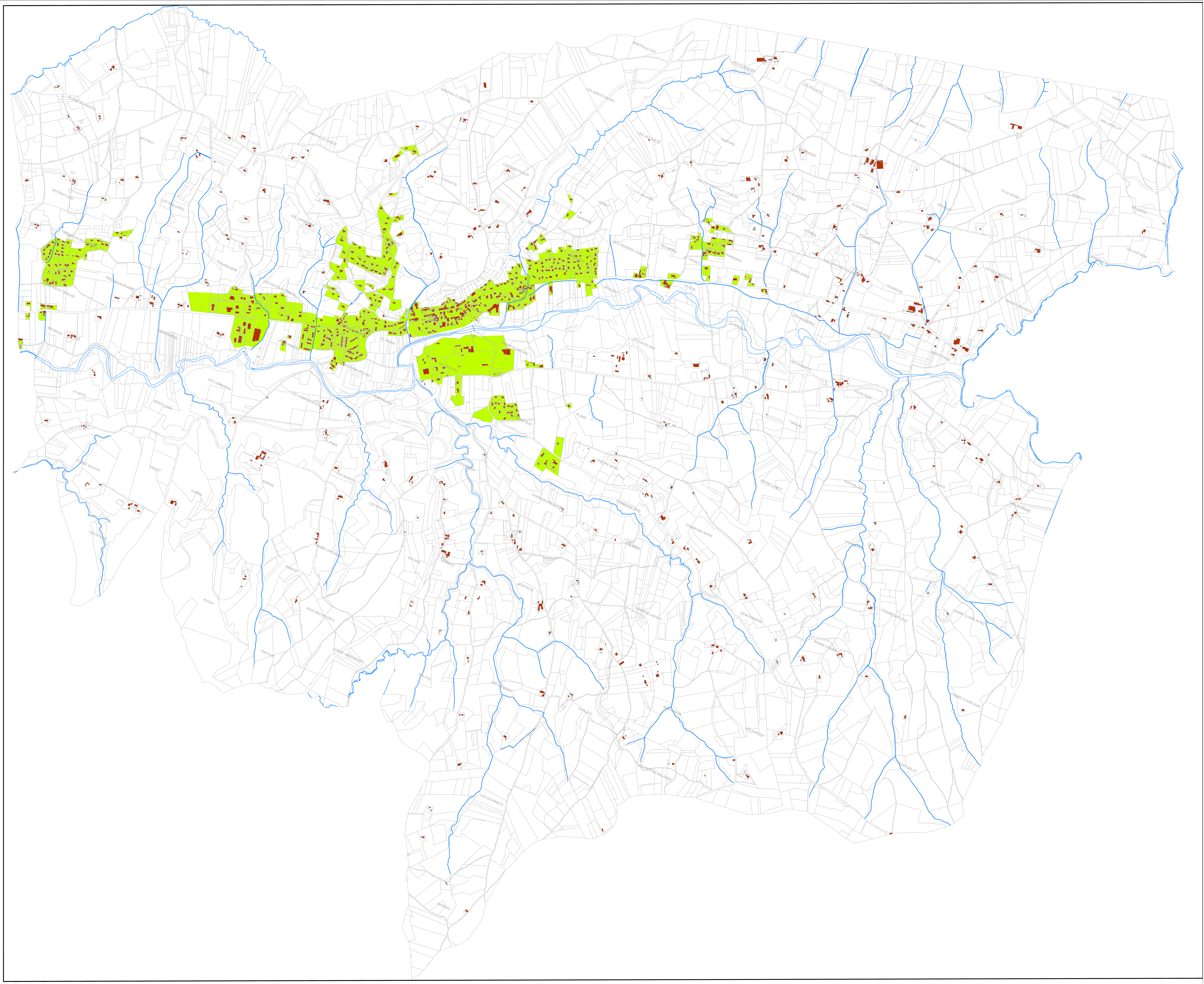
Zone où les eaux pluviales sont gérées exclusivement à la parcelle :
- préférentiellement par infiltration, si la capacité du sol le permet,
- à défaut, par rétention avec rejet vers un réseau ou le milieu naturel